

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise **Comité syndical du 23 février 2017 - Compte rendu**

1- Débat d'Orientations Budgétaires 2017

Le Président Hervé Gaymard rappelle les éléments de contexte qui font de 2017 une année particulière pour le budget de l'APTV qui doit intégrer plusieurs évolutions.

Au sujet des recettes, la Région Auvergne Rhône Alpes a mis un terme aux contrats territoriaux CDDRA et PSADER au cours de l'année 2016 et n'intervient plus en soutien de l'ingénierie territoriale au niveau de l'APTV. Ceci s'est traduit par une perte de 50 000 € sur les recettes budgétisées sur 2016 et par une diminution des recettes d'environ 30 % pour les budgets à venir (2015 : 258 800 €).

Parallèlement et pour combler ce désengagement régional, la part de fonds européens dans le fonctionnement augmente avec les programmes Leader (FEADER), Alcotra et Espace Valléen (FEDER).

Concernant les dépenses, 2017 marque l'année de finalisation du SCOT avec des coûts d'étude et d'enquête publique d'environ 98 400 €. L'ensemble de ces dépenses relatives à la finalisation du SCOT sera inscrit en section d'investissement.

Parallèlement le budget doit intégrer le lancement d'un programme espace valléen et certaines de ses actions collectives qui seraient portées par l'APTV avec une montée en puissance des actions en 2018.

Sur le service eau et risques, la fin des contrats eau et risques et l'arrivée de la préparation de la compétence GEMAPI demandent à programmer des études. L'effort financier sera porté sur ce service à partir de 2018 une fois que les dépenses liées à la finalisation du SCOT seront réalisées.

1-1 Evolution des dépenses

Les charges de personnel (012) sont prévues à hauteur de **456 560,63 € (-24%)** et à 146 934 € pour le service ADS. Les charges à caractère général (011) sont prévues à hauteur de **586 299,08 € (-40 %)** et 15 924 € pour l'ADS.

La section d'investissement est prévue à 317 125 €

1-2 Détail des actions par service (articles 615 – études ; 6228 – Divers ; 6236- imprimés ; 202 – études Scot) hors charges de personnel

Actions spécifiques

- Recherche de victimes sous avalanche : paiement par l'APTV des frais d'hélicoptère lors d'avalanches sans victimes identifiées

- Adhésion à la fédération des maires de Savoie : 8 321 € /an pour les communes de Tarentaise

Ces actions ne bénéficient d'aucun financement.

- Location de la base d'accueil de l'hélicoptère de la sécurité civile l'été à Courchevel : lien par convention avec le Conseil Départemental et Arlysère. Le Conseil Départemental apporte une subvention de 5000 € par an.

- Fond pour l'hébergement d'urgence : aide aux communes pour couvrir les frais en cas de plan d'hébergement d'urgence : remboursement par l'APTV des factures liées à l'hébergement d'urgence des personnes ayant dû interrompre leur voyage pour cause d'intempéries notamment.

Les Vice-Présidents rappellent les principales orientations retenues sur les volets thématiques ainsi que les choix de priorisation opérés dans le cadre des travaux budgétaires 2017.

SCOT et urbanisme

SCOT : les frais d'étude et d'enquête relatifs à la finalisation du SCOT sont inscrits à minima (investissement). Ces dépenses sont incompressibles. Exceptionnellement pour alléger le reste à charge de l'APTV il est proposé de solliciter un financement CTS sur cet investissement.

Rézo Pouce : Les dépenses relatives à la première année de rézo Pouce sont inscrites et incompressibles (tranche 1 du marché signé), il s'agit de l'animation confiée à l'agence écomobilité.

Animation Coach Copro : l'engagement avec Atout France qui anime la démarche coach copro est signé jusqu'au 1^{er} mai 2017. A compter de janvier 2017, cette action ne bénéficiera plus des financements régionaux. La mise en place la plateforme de rénovation énergétique permet de soutenir l'action Coach Copro à 60 %.

Volet eau et risques

Etudes de préfiguration GEMAPI et contrats eau : Il est proposé de prévoir une année 2017 à minima qui serait consacrée majoritairement au suivi des projets en cours puis au démarrage de la phase de préparation de GEMAPI et le cas échéant de dédier le temps qui serait disponible à la préparation des contrats (milieux et PAPI). La préparation du contrat vert et bleu moins lié à GEMAPI serait reportée à 2019. Les moyens humains et financiers ne permettent pas de traiter l'ensemble des sujets et un retard important sera pris. Une montée en puissance à partir de 2018 avec l'intervention de prestataires extérieurs permettra de démarrer les travaux sur les programmes financiers.

La conséquence de ce report est la perte des financements FEDER et Région sur un des postes de chargés de mission dès 2016 (- 11 000 € de recettes BP 2016).

→ **Les précédents contrats eau et risques ont permis de mobiliser 25 millions d'€ de subvention (Etat, Agence de l'eau, Région, Département).**

Stagiaire : un stagiaire aura pour mission de collecter les informations sur l'évolution des cours d'eau, ceci permettra d'alimenter les diagnostics utiles à la GEMAPI et de futurs contrats financiers.

Actions zones humides : La convention pluri annuelle avec le CEN sur les zones humides permet l'accompagnement des communes pour la définition de plans d'actions et des actions de gestion en zone humide.

André Pointet souligne l'importance de traiter de la politique de l'eau à l'échelle de la tarentaise. Les services de l'Etat sont particulièrement attentifs à la question de la ressource qu'il conviendra d'aborder de façon globale. L'année 2017 sera principalement consacrée à la préfiguration de la compétence GEMAPI avec les intercommunalités. Par ailleurs, il informe les membres du comité syndical du projet de création d'une association au niveau du bassin de l'Isère. Cette évolution doit permettre d'aborder les enjeux de façon globale et doit être suivie de près.

Santé et service

Jocelyne Abondance informe les membres du comité syndical du départ de la chargée de mission Stéphanie Borgella qui ne sera pas remplacée.

Projet Alcotra Mismi : les dépenses concernent la coordination financière et administrative du dispositif ainsi que la communication. L'APTV est engagé vis à vis de ses partenaires italiens pour la mise en place du programme de télémédecine sur 3 ans.

→ **Ce projet Alcotra permet de mobiliser 375 000 € de financements (FEDER , ARS ...) pour la Tarentaise.**

Contrat Local de santé : il s'agit de la mise en place d'actions du CLS portées par l'APTV (communication, opérations de sensibilisation ...). Ce contrat doit être finalisé et signé en 2017.

Espace Valléen -Tourisme estival

Actions Espace Valléen : sont prévues les dépenses nécessaires à la mise en œuvre des actions collectives du programme espaces valléens où un portage APTV est identifié.

→ **Le déploiement du programme espace valléen (en cas d'approbation de la candidature) permettra aux communes et CC de percevoir les subventions sur leurs projets pour un total de 866 400 € sur le territoire** (hors financement actions collectives portées par APTV : 441 400 €).

Energie Climat

Solde actions énergie climat 16-17 : il s'agit des dernières actions de la convention qui seront réalisées 2017 au titre du marché signé en 2016.

Permanence info énergie : il s'agit des permanences d'accueil des particuliers (sur rendez-vous) que réalise l'ASDER sur le territoire.

Plateforme précarité énergétique : la plateforme permet d'accompagner les ménages en situation de précarité énergétique (2015 : 22 ménages, 2016 : 30 ménages). Elle est déployée en partenariat avec le Conseil Départemental et sa mise en œuvre est confiée à l'association d'insertion TVI.

Plateforme rénovation du logement privé : sa mise en œuvre permettra d'accompagner les propriétaires dans leurs projets de travaux (maison individuelle ou copro). A travers ce dispositif il est possible de financer une partie du poste RETIL et l'action Coach Corpo pour deux années.

→ **La candidature TEPCV apporte 2 millions d'euros de subvention en soutien aux projets d'investissement sur le territoire**

Agriculture-Natura 2000

Animation du plan pastoral : engagée pour l'année 1 (nov. 2016 à nov. 2017) et confiée à la SEA, elle est nécessaire à la mise en place du plan pastoral et à la mobilisation des crédits. L'animation des années 2 et 3 est sous forme de tranches conditionnelles au marché qui pourront être affermies ou non selon l'évolution de la politique régionale sur le pastoralisme.

Animation du PAEC : confiée au GIDA qui accompagne les agriculteurs pour le montage des dossiers PAEC. Cette animation est obligatoire dans le cadre du dispositif PAEC et financée à 100 %. En 2017 les plafonds d'aide PAEC ont été supprimés et une part importante du temps de travail du GIDA sera dédié à établir les priorisations de façon à ce que les dossiers entrent dans les enveloppes globales attribuées.

Animations scolaires biodiversité 16-17 : pour l'année scolaire 2016- 17 cette action est engagée. Il s'agira de la dernière année de mise en œuvre.

Les animations pédagogiques mises en œuvre par l'APTIV concernent 588 élèves de 23 classes des écoles primaires et maternelles.

Mise à jour du DOCOB : il s'agit d'évaluer les actions Natura 2000 (stage) et de mettre à jour le DOCOB ainsi que la cartographie (mise à jour des extensions délibérées en 2009 par les communes). Cette action est financée à 100 % et obligatoire pour que les agriculteurs ayant contractualisé du PAEC sur les parcelles en Natura 2000 puissent bénéficier des subventions.

Animation TEPOS agriculture : temps d'animation auprès des agriculteurs confié au GIDA dans le cadre de la candidature TEPOS (état des lieux des pratiques : circuits courts, séchage solaire en grange, récupération de chaleur, compostage et matière organique, développement de la méthanisation ...)

→ **Le Plan Pastoral et le PAEC cumulés injectent 8.9 millions dans l'agriculture du territoire (jusqu'en 2021).**

1-3 Recettes

Cotisations des CC à l'APTV

Rappel : les cotisations des CC à l'APTV étaient de **280 000 € en 2014**, lors du vote du budget 2015 elles ont été ramenées à **265 000 €**.

→ Le Président après avoir présenté les sources de recettes 2017, indique que pour équilibrer la maquette budgétaire 2017, une évolution des cotisations des CC est envisagée de 265 000 € à 350 000 €. Cette évolution permettra au-delà de 2017, de lancer en 2018 les actions collectives du Contrat Espace Valléen ainsi que la préparation des nouveaux contrats financiers sur l'eau et les risques. Il souligne que l'équipe de l'APTV demeure resserrée.

Sur le SCOT, Pierre-Yves Grillet est mis à disposition à l'EPFL 73 et tendra progressivement vers un transfert. Sur la santé, le choix a été fait de ne pas remplacer suite au départ de la chargée de mission car même si l'APTV a initié la réflexion, il n'est pas de son rôle de maintenir une ingénierie sur la durée.

Compte tenu de la stabilité des cotisations depuis la création de l'APTV, l'augmentation proposée pour traiter des sujets d'envergure tarentaise (SCOT, tourisme, GEMAPI, eau) est adaptée.

André Pointet indique que l'APTV n'a jamais augmenté les cotisations et que cela était une erreur. Le syndicat a permis de mobiliser 46 millions d'euros de subvention ces dernières années et qu'il faut communiquer là-dessus. Sans cette organisation de territoire, cela n'aurait pas été possible, il est nécessaire de se regrouper et d'être solidaire sur les sujets pour avancer. Il faut se donner les moyens sur ces sujets essentiels comme la politique de l'eau et le SCOT.

Le président remercie les membres du comité syndical et conclut le DOB en indiquant que le budget primitif sera proposé au vote le 9 mars en intégrant ces évolutions.

Les subventions (2014-2020) mobilisées par l'APTV pour le territoire : 21 millions (hors contrats eau)

Contrat Territorial Savoie	6 700 000 €
LEADER	1 688 000 €
Programme Agro Environnemental et Climatique	7 900 000 €
Plan Pastoral Territorial	1 087 500 €
Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte	2 000 000 €
Territoire à Energie Positive	100 000 €
ESPACES VALLEENS (sous réserve)	1 307 800 €

MISMI ALCOTRA (télémédecine)	375 000 €
TOTAL	21 083 300 €
<i>Pour mémoire contrats eau (terminés)</i>	
Plan d'Actions Prévention des Inondations	6 398 031 €
Contrat de Bassin Versant	18 793 589 €
	46 349 920 €

→ Au total en moyenne 46 millions sur 6 ans soit un rapport de 1 pour 29 (cotisations CC/subventions)

2- Ouverture de crédits au BP 2017

Pour assurer la continuité du service, l'exécutif peut, entre le 1er janvier et le vote du budget, engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1312-1 du CGCT).

Sur cette base, le Président propose l'ouverture anticipée en dépense d'investissement pour l'exercice 2016 des crédits suivants :

Article	Intitulé	Total crédits ouverts BP 2016	Ouverture anticipée crédits 2017
202	Frais d'étude documents d'urbanisme	100 500 €	25 000 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

-Autorise l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2017 des crédits ci-dessus précisés